

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 1999 de M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l’homme».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Vu l’engagement de Genève dans la défense des droits de l’homme, qui s’est notamment concrétisé par la mise à disposition du Palais Wilson pour accueillir le Haut-Commissariat aux droits de l’homme de l’ONU,

vu le rôle important joué par de nombreux habitants de notre ville pour la défense des droits de l’homme,

considérant:

- qu’il convient de rappeler, à ce titre, le rôle particulièrement important du docteur Kazem Radjavi, qui a vécu et enseigné de nombreuses années à Genève, tout en militant activement au sein de la Ligue suisse des droits de l’homme, et qui s’est tout particulièrement consacré, au péril de sa vie, à la dénonciation des violations de ces droits en Iran, son pays d’origine, ainsi qu’à la protection des victimes, notamment par ses interventions réitérées auprès de la Commission des droits de l’homme à l’ONU;
- que, suite à son engagement, Kazem Radjavi a été lâchement assassiné, sur notre sol, le 24 avril 1990, par des agents de son pays d’origine, lesquels ont été démasqués par la justice mais ne sont jamais passés en jugement, la France les ayant libérés;
- qu’il se justifierait, en prévision du dixième anniversaire de cet ignominieux assassinat, que la Ville de Genève rende hommage publiquement à un défenseur des droits de l’homme, qui a payé de sa vie son engagement sans faille au profit de cette noble cause à laquelle il serait ainsi également rendu hommage;
- qu’une plaque commémorative, ou la réalisation d’un buste ou d’une autre œuvre d’art, placée par exemple dans le site du Palais Wilson, constituerait un hommage adéquat à cette haute personnalité de notre ville, au même titre que l’hommage rendu à d’autres personnalités qui ont marqué Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire réaliser une plaque commémorative ou un autre objet d’art rendant hommage au défenseur émérite des droits de l’homme que fut Kazem Radjavi.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette motion est aujourd’hui sans objet car le Conseil d’Etat, sur proposition de la Ville de Genève, a décidé de donner le nom de Kazem Radjavi à une rue du quartier de Sécheron. Cette artère a été inaugurée en 2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:

*Rémy Pagani*

Le 21 janvier 2009.